

22 OCT. 2009

Compte-rendu de la réunion du Vendredi 11 septembre 2009
Groupe de réflexion sur l'évolution du site du Champ de Mars -
Mise en œuvre du vœu n° 40 adopté au Conseil de Paris
des 9 & 10 mars 2009

**Participants :**

Mme Fabienne GIBOUDEAUX	Adjointe au Maire de Paris
M. Renaud VEDEL	Directeur Adjoint du cabinet du Préfet de Police
M. Jean-Baptiste ROTONDO	Préfecture de Police - Direction des Transports et de la Protection du Public
M. Gérard BRANLY	Préfecture de Police - Direction des Transports et de la Protection du Public
Mme Florence MOURAREAU	Préfecture de Police - Direction des Transports et de la Protection du Public
Mme Isabelle HOLT	Préfecture de Police
M. Jean FOISIL, Mme Sarah RUSSEIL	Préfecture de Police - DULE
Mme Stéphanie ROUSSELET	Commissariat du 7 ^{ème} arrondissement
Mme Laurence HEURTEUR	Société d'Exploitation de la Tour Eiffel
M. Yves CAMARET	Société d'Exploitation de la Tour Eiffel
M. Jean-Charles MANEVILLE	Président des Amis du Champ de Mars
Mme Anne COUSIN	Comité Aménagement du 7 ^{ème}
M. Gérard ROBICHOU	Comité Aménagement du 7 ^{ème}
M. Jean-Philippe HUBIN	Président du Conseil de quartier Mairie du 7 ^{ème}
Mme Stéphanie CELLE	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
Mme Marie TOUBIANA	Adjointe au Maire du 15 ^{ème} arrondissement
Mme Véronique BALDINI	Adjointe au Maire du 16 ^{ème} arrondissement
M. Philippe LAMY	Conseiller auprès du Maire de Paris
Mme Nathalie CHAZALETTE	Cabinet du Maire de Paris
M. Michel DUMONT	Conseiller auprès du Maire du 7 ^{ème} arrondissement
Mme Laurence GIRARD	Conseillère d'arrondissement
M. Eric EHLERS	Cabinet du Maire du 7 ^{ème} arrondissement
M. Thomas FANSTEN	Collaborateur du 7 ^{ème} arrondissement
M. Laurent QUEIGE	Directeur de cabinet de M. Jean-Bernard BROS
Mme Constance DEVRUE	Cabinet de M. Georges SARRE
Mme Sylvie LAURENT-BEGIN	Cabinet de Mme Fabienne GIBOUDEAUX
M. Thierry LE LAY	Directeur de la Prévention et de la Protection
M. Alain LE GARREC	Direction de la Prévention et de la Protection
M. Laurent MENARD	Directeur du Développement Economique et de l'Emploi
Mme Régine ENGSTRÖM	Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement
M. Jean-Marc ROUSSEAU	Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Mme Ghislaine CHARDON	Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
MM. Jean-Michel FOURNIER, Eve BRUNELLE	Direction de la Voirie et des Déplacements
M. Philippe CHOTARD	Secrétaire Général Délégué
Mme Valérie LOVAT	Secrétariat Général

Copies :

- Mme Rachida DATI, Maire du 7^{ème} arrondissement
- M. Philippe GOUJON, Maire du 15^{ème} arrondissement
- M. Claude GOASGUEN, Maire du 16^{ème} arrondissement
- M. Georges SARRE, Adjoint au Maire de Paris
- M. Jean-Bernard BROS, Adjoint au Maire de Paris
- Mme Martine AURILLAC, Députée de Paris
- M. Nicolas REVEL, Directeur de cabinet du Maire de Paris
- Mme Anne de BAYSER, Conseillère auprès du Maire de Paris
- M. Jérôme GRAND, Cabinet du Maire de Paris
- Mme Véronique BEDAGUE-HAMILIUS, Secrétaire Générale de la Ville de Paris
- Mme Ghislaine GEFFROY, Directrice de la Voirie et des Déplacements



Marche exploratoire :

Fabienne GIBOUDEAUX accueille les participants sur le site du Champ de Mars et rappelle le contexte qui a prévalu à la création d'un groupe de réflexion sur ce site. L'objectif n'est pas d'élaborer un grand projet pour le Champ de Mars mais d'aboutir par ce travail collectif à l'amélioration de la gestion du site et à la mise en place d'un suivi de la vie du jardin.

Le diagnostic réalisé à la suite d'un parcours du site fait apparaître les questionnements suivants :

Arrêt à la hauteur du plateau Joffre :

- Les participants constatent l'occupation du mail planté du fait de l'organisation de la course pédestre « la Parisienne ». A cette occasion sont évoqués les problèmes liés à l'organisation de manifestations sur ce site et notamment la fragilité des arbres qui sont très souvent au cœur des dispositifs d'animation ainsi que des pelouses.

Il est aussi constaté un bruit persistant lié à la mise en place de groupes électrogènes nécessaires aux manifestations.

Arrêt au Mur de la paix :

Le mur apparaît très dégradé, ayant été conçu pour demeurer en place une seule année (l'an 2000) mais étant toujours implanté sur le site. La question de son déplacement est évoquée, plusieurs pistes ont déjà été étudiées qui n'ont pu être menées à bien s'agissant notamment du financement de la remise en état de l'œuvre et de son déplacement, opération évaluée aux environs d'1 M€. Il est décidé que sur ce point particulier, la Ville organisera une réunion spécifique. Il est précisé que le mur est toujours la propriété de l'association qui l'y avait installé et que celle-ci est aujourd'hui sous administration judiciaire.

Arrêt auprès des pelouses :

Celles-ci sont fermées pour remise en état après le concert du 14 juillet. Il est constaté l'incivisme des promeneurs de chiens qui les lâchent en liberté sur les pelouses, en violation du règlement des parcs et jardins qui impose de tenir les chiens en laisse. A cette occasion, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement précise que 17 agents de surveillance sont affectés au Champ de Mars, ce qui se traduit, compte tenu de l'amplitude horaire et de l'organisation du service, par la présence effective et simultanée sur le site de 4 agents.

Arrêt à hauteur de l'aire de jeux d'enfants et de l'aire de jeux de ballons :

Il est constaté l'aménagement dissymétrique du jardin avec un regroupement de tous les équipements de jeux d'un seul côté. **Fabienne GIBOUDEAUX** souhaite que l'on réfléchisse à la question des usages du jardin sur la partie aujourd'hui dépourvue d'équipement.

Arrêt à hauteur de l'avenue Bouvard :

Commentant la largeur importante de cette avenue, **Stéphanie CELLE** rappelle la mémoire de son concepteur, Jean-Claude Nicolas FORESTIER et l'histoire de ce jardin dont la composition initiale marquait 2 parties très différenciées à savoir un jardin à la française au nord et un jardin à l'anglaise autour de la Tour Eiffel.

Aujourd'hui cette composition n'apparaît plus clairement et toute nouvelle approche de ce jardin devra s'interroger sur le dessin d'origine.

Réunion à la Tour Eiffel :

Philippe CHOTARD rappelle que le Champ de Mars est un sujet important pour la Ville et qu'un travail a déjà été initié au cours des dernières années, en lien avec la Préfecture de Paris et le service départemental d'architecture et du patrimoine pour examiner l'intérêt et le contenu d'une charte des usagers de ce site exceptionnel, soumis à de nombreuses contraintes réglementaires. Il

rappelle également la mobilisation des services de la Ville, en collaboration avec les services de la Préfecture de Police, pour limiter les débordements auxquels pouvaient donner lieu certaines manifestations exceptionnelles (tels que les rassemblements suivant les résultats du baccalauréat). Il souligne à ce propos les actions coordonnées conduites cette année qui ont permis d'éviter tout incident sérieux.

Il cite l'exemple des Champs Elysées pour lesquels a été mise en place une commission du site des Champs Elysées qui se réunit régulièrement pour émettre un avis sur toute demande de manifestation.

Il rappelle enfin, la volonté du Maire de Paris de réduire au maximum les utilisations exceptionnelles du site, le nombre de manifestations organisées par la Ville étant aujourd'hui particulièrement réduit.

Fabienne GIBOUDEAUX entend faire travailler ensemble toutes les directions de la Ville et tous les acteurs présents pour l'amélioration à court et moyen terme du site. Ce travail pourrait consister à :

- faire un diagnostic partagé ; elle rappelle que la Ville a déjà investi beaucoup d'argent sur ce site ;
- objectiver les questions de sécurité en s'appuyant sur le travail déjà engagé par Georges SARRE ;
- réfléchir, avec la Société de la Tour Eiffel à la question de l'accueil des touristes ;
- recenser les enjeux en réalisant un schéma directeur d'aménagement.

Michel Dumont, élu du 7^e, conseiller de Paris indique que les Elus du 7^{ème} arrondissement sont à l'origine de ce vœu et à ce titre, sont heureux de constater que l'Exécutif municipal y donne suite.

Il indique avoir initié précédemment un projet de charte - livre blanc. Ce projet manifestait le souci de l'utilisation du Champ de Mars mais aussi de son aménagement et intégrait une étude historique menée par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement tout en proposant des travaux importants de l'ordre de 80 M de francs à l'époque.

Il remercie les jardiniers pour leur travail quotidien. Il demande que le groupe se penche sur 2 chantiers : l'utilisation du Champ de Mars avec l'élaboration d'une charte et son réaménagement.

La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement énonce les caractéristiques du site : il s'agit d'un site classé, ouvert tous les jours de l'année y compris la nuit puisque non clos. Il connaît une fréquentation très importante du fait de la présence de la Tour Eiffel. Sa particularité est d'être aménagé sur des remblais de l'exposition universelle d'où un sous-sol instable, beaucoup de réseaux et de fontis. C'est pourquoi les investissements que la Ville est amenée à réaliser sont souvent tournés vers la réparation. 3 M€ ont ainsi été dépensés par la Ville depuis 2002 pour les sols, les réseaux, les plantations et les pelouses.

Le problème le plus important pour la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement est la gestion des conséquences des manifestations organisées sur le site, parfois sur décision de l'Etat comme pour la Fête de l'Europe ou le Concert du 14 juillet, parfois spontanées comme la fin des épreuves du Baccalauréat.

Ces manifestations nécessitent que la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement instruisse les dossiers, réalise des états des lieux, procède au nettoyage et aux réparations etc. au détriment des tâches normales de jardinage.

Enfin, la fréquentation des pelouses oblige à les fermer régulièrement au public pour permettre leur régénération et maintenir un tapis vert esthétique depuis la Tour Eiffel. Cela se traduit

également par une surconsommation d'eau de + de 30 %.

La Direction de la Prévention et de la Protection informe que l'été s'est correctement passé en ce qui concerne les troubles à l'ordre public, mais on dénote toujours des incivilités dues à la consommation d'alcool le soir, à la mendicité, aux ventes à la sauvette, aux chiens non tenus en laisse. Une campagne de verbalisation en partenariat étroit avec la Police a été conduite permettant de dresser plusieurs centaines de Procès verbaux d'un montant atteignant parfois 450€.

La Direction de la Prévention et de la Protection rappelle également l'existence d'un groupe de travail présidé par Georges SARRE qui s'insère dans la réflexion globale pilotée aujourd'hui par Fabienne GIBOUDEAUX. Plusieurs pistes ont été évoquées: l'éclairage public, la vidéosurveillance (14 caméras sont prévues par la PP), la prévention à développer dans le Contrat de sécurité d'arrondissement par une fiche action.

La Préfecture de Police confirme les risques liés à tout rassemblement sur ce site, l'existence d'une délinquance d'opportunité et les risques de troubles à l'ordre public. Néanmoins, cela a été anticipé avec des renforts d'effectifs dès le mois de juin, la présence de CRS au-delà de 1h00 du matin, la Direction de la Protection Civile et la Brigade Anti Criminalité 75, y compris des agents en civil. Cette présence dissuasive a permis d'éviter des troubles sérieux les 24 juin et 7 juillet. Le Champ de Mars et la Tour Eiffel représentent 22 % de la délinquance de l'arrondissement. En tout, 4000 ventes à la sauvette ont été verbalisées et 300 gardes à vue réalisées. Sont en hausse les vols à la tire, particulièrement à l'intérieur de la Tour Eiffel.

Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire du 16^{ème} arrondissement insiste sur la nécessité de traiter en continu le Champ de Mars, de la Tour Eiffel au Trocadéro.

La Direction de la Voirie et des Déplacements indique que seules les voies circulées sont de la compétence de la voirie. **La Direction de la Voirie et des Déplacements** a identifié la Place Jacques Rueff comme devant être reprise mais une réfection à l'identique n'a pas de raison d'être si des réaménagements sont envisagés. De manière générale, la Direction de la Voirie et des Déplacements insiste sur la difficulté de maintenir ce site en l'état.

=> Il est demandé à la Direction de la Voirie et des Déplacements d'effectuer un comptage bus/autos ainsi qu'un diagnostic du stationnement.

Stéphanie CELLE, ABF, remercie « les Amis du Champ de Mars » pour le travail accompli et précise qu'elle est amenée à donner son avis concernant la modification des abords des monuments historiques comme l'Ecole Militaire, la Tour Eiffel (inscrite à l'ISMH - Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques) et parce que le Champ de Mars est un site classé au Code de l'environnement.. Enfin, la création de ce groupe de réflexion est l'opportunité de revenir sur l'œuvre de Jean-Claude Nicolas FORESTIER pour laquelle un travail historique est à faire. Elle se dit favorable à l'établissement d'une charte des usages du Champ de Mars.

Les points qu'elle souhaite voir aborder par le groupe de réflexion sont :

- le Mur de la paix installé pour une durée limitée mais finalement demeuré sur le site sans avoir bénéficié d'un permis de construire qui aurait nécessité un passage en Commission des sites et en Commission Nationale des abords ;
- le local TDF à l'arrière d'un pilier de la Tour Eiffel ;
- le projet de la SETE pour améliorer la sécurité et l'accueil des touristes à la Tour Eiffel ;
- les constructions illicites en toiture des bâtiments bordant le Champ de Mars très visibles des étages de la tour Eiffel ;
- les jardins d'immeubles bétonnés servant de terrasses ou de parking devant les dits immeubles.

Le cabinet de Jean-Bernard BROS insiste sur la qualité majeure du site pour le tourisme parisien. L'accueil des touristes est un axe que le groupe de réflexion doit étudier, en lien avec les actions déjà engagées : le conventionnement SETE/Office du Tourisme de Paris, le Schéma parisien des autocars de tourisme, l'évolution du « pass autocar », les projets de la Tour Eiffel et le projet « Paris signalétique ».

Jean Philippe HUBIN, élu du 7^{ème} souhaite que la réflexion sur le Champ de Mars s'inspire de ce qui a été fait aux Tuileries à savoir un passage souterrain et un parking autocars souterrain d'où l'intérêt d'un comptage.

Fabienne GIBOUDEAUX fait remarquer qu'il existe d'autres modes de transport des touristes et qu'il faut travailler au développement des transports par la Seine comme alternative aux autocars.

Le représentant de la SETE rappelle que la Tour Eiffel accueille 7 Millions de visiteurs par an mais draine 4 fois plus de personnes sur le parvis ; que la Tour constitue une cible potentielle pour des attaques terroristes et une « invitation » à l'escalade. Ces problèmes rendent nécessaires un aménagement de l'accueil des touristes sur le parvis, avec des moyens humains et des installations de sécurité.

Michel DUMONT, élu du 7^{ème} rappelle l'avis défavorable de Mme Rachida DATI sur le permis de construire un bâtiment provisoire à installer au pied de la Tour Eiffel censé durer 5 ans et situé dans la perspective historique.

Il plaide en faveur d'un projet d'accueil souterrain avec bagagerie, toilettes etc. irrigant les 4 piliers. Il n'est pas favorable à l'ajout de niveaux en sous-sol dont le seul objet serait la rentabilisation du site.

La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement fait part de l'amélioration prochaine de l'offre de toilettes avec l'installation sur le jardin de 2 cabines doubles soit un investissement de 300 000€ venant s'ajouter aux toilettes Decaux et aux 25 toilettes de la Tour Eiffel.

Jean Philippe HUBIN en tant que président du conseil de quartier du Gros Caillou demande que l'on ait une ambition pour le Champ de Mars pour « remonter la pente » des dégradations.

Laurence GIRARD, élue du 7^e souhaite que la réflexion soit élargie au Trocadéro et aux pelouses de Breteuil.

Eric ELEHERS, chargé de mission à la mairie du 7^e demande à la Ville de faire réaliser un diagnostic par l'APUR du type de celui effectué sur la place de la République.

La société des Amis du Champ de Mars résume la démarche à une question : Comment faire cohabiter sur ce site prestigieux tous les usages qui sont les siens ?

- patrimoine, prestige,
- détente, loisirs, jardin,
- Tourisme,
- Stationnement, circulation.

Les associations insistent sur l'esprit de la démarche qui les guide : promouvoir un site prestigieux et non se limiter à la gestion des problèmes de riverains.

Fabienne GIBOUDEAUX conclut par la proposition de réunir les groupes de travail suivants (appelés « ateliers thématiques » dans le vœu du CP du 10.03) :

- 1) Gestion quotidienne du site organisée par la DEVE en lien avec la DVD et la DPE
 - Propreté
 - Voirie
 - Espaces Verts (entretien quotidien, gestion environnementale, biodiversité)
- 2) Accueil des touristes organisé par la DDEE en lien avec la Société de la Tour Eiffel, la RATP, l'office du tourisme.
- 3) La Gestion des événements organisés par le Secrétariat Général/Délégation Générale à l'Événementiel et au Protocole.
- 4) La Sécurité sous la présidence de Georges SARRE organisé par la DPP en lien avec la PP
- 5) Innovations : valeur patrimoniale, dimension paysagère organisée par la DEVE
 - Réflexion prospective sur le devenir du site
 - Mobilité urbaine

La prochaine réunion plénière est fixée au 19 janvier 2010 à 14h30.


Philippe CHOTARD